256963 - Le jugement de l’achat d’un produit à partir d’un site d’ouvrages dont la conception tourne Allah Très-haut en dérision

question

Est-il permis de commander un produit à partir d’un site électronique qui utilise des mots qui tournent Allah en dérision dans sa présentation du produit?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si un produit porte une devise des mécréants comme la croix ou une inscription traduisant la mécréance parce que tournant Allah Très-haut en dérision, il n’est permis ni de le vendre ni de l’acheter car cela revient à promouvoir la mécréance et à assister ses partisans à en assurer la diffusion alors qu’on doit la dénoncer le plus vigoureusement possible ou qu’à défaut on doit s’en démarquer.

On a déjà expliqué cette question dans de nombreuses réponses données dans le présent site. Voir la réponse donnée à la question n°126602

Si, en revanche, le produit est débarrassé de toute indication ou propos évoquant la mécréance mais que la mécréance transparait dans sa conception, il nous semble qu’il faut leboycotterpour réprimer l’auteur de la moquerie. Il faut en plus le dénoncer dans la mesure du possible.

Il convient de lui expliquer que c’est sa moquerie qui a empêché l’achat de son produit dans l’espoir qu’il en modifiera la présentation. Car ces gens-là (les fabricants) adorent l’argent et emploient tous les moyens (pour l’obtenir). Cependant il leur arrive parfois d’être vaincus par leur jalousie et leur imbécilité. Ce qui les entraîne dans une situation pareille. Ils peuvent aussi vouloir rendre leurs produits attrayants pour les athées et les amener à l’acheter.

Allah n’a pas fait dépendre la satisfaction des besoins de Ses fidèles serviteurs de ce mécréant. Celui qui cherche trouvera le même produit ailleurs ou un autre meilleur. L’intérêt de la religion et le désir de la protéger qui dicte la dénonciation de cette pratique très condamnable passent avant tout autre intérêt.

Allah le sait mieux.